



Refus temps partiel motif flou : discrimination ?

Par Nina13100

Bonjour,

Je travaille dans une boîte dans la "Fintech", et j'ai le sentiment d'avoir été victime de discrimination...
Plusieurs salariés de la boîte, dont certains dans mon équipe, ont un contrat 4/5.

Après un an à faire de la création de contenus sur internet en plus de mon job (donc le week-end), et un quasi burn-out (Arrêt de trois semaines imposé par ma psychiatre) mon ancien manager m'a suggéré de demander un 4/5 pour m'alléger, sachant que d'autres gens l'ont déjà.

Quelques semaines après, j'ai malheureusement été en "bisbille" avec ce manager sur un tout autre sujet.
Une nouvelle manager est arrivée dans l'équipe et ce manager avec qui j'ai été en "bisbille" est devenu mon N+2.

J'ai fait une demande de 4/5 à ma nouvelle manager qui m'a dit qu'elle était pour, mais qu'il fallait aussi qu'on voie avec les RH. Pendant plusieurs mois, on m'a baladé, un coup, oui, un coup non, jusqu'à finir par me dire "sur le papier c'est oui". Puis, lors d'une réunion formelle, celle pendant laquelle je devais avoir ma réponse, on me dit "en fait non, on n'accorde plus ce genre de contrats, c'est fini".

Sachant que deux personnes dans mon équipe l'ont (pour se reposer), j'ai eu un choc. En creusant avec ma manager, elle m'a appris que c'était mon N+2 donc mon ancien manager qui a refusé ma demande de 4/5 au motif "pas assez performante".

Depuis des mois, je suis épuisée, et je continue donc à effectuer ma création de contenus le week-end et le boulot la semaine, pendant que les deux collègues de mon équipe ont leur vendredi off pour se reposer et que je trime de mon côté. J'ai continué à essayer d'en savoir plus et de creuser, j'ai même demandé un 4,5 jours par semaine (juste le vendredi après-midi off) ce qui a également été refusé.

On m'a dit que si je n'en pouvais plus, je n'avais qu'à démissionner, ce que j'ai fini par faire, car dans ces circonstances, je me sens au bout du rouleau, et j'ai besoin de me reposer.

Actuellement en préavis de démission, je me suis donc résignée et je suis très déprimée, je me sens dévalorisée, jusqu'à ce que j'entende que deux de mes collègues ont demandé un 4/5 également, et leur demande est en train d'être étudiée (alors qu'on m'avait donné comme excuse "on n'accorde plus ce genre de contrat"). Est-on en train de se foutre de moi ?

Merci

Par morobar

Bonjour,

Est-on en train de se foutre de moi ?

On pourrait vous renvoyer la balle en ce qui nous concerne:

* vous travaillez la semaine

* vous avez un second emploi le W.E.

Donc jamais un jour de repos, dans l'illégalité la plus complète vis à vos de votre employeur principal.

Vous avez démissionné. Il paraît donc un peu tard pour saisir le conseil des prudhommes et leur soumettre le litige donc vous pensez être victime.

EN effet il va falloir apporter des preuves, et vous n'aurez vraisemblablement aucun témoignage en votre faveur.

Par Isadore

Bonjour,

Un passage à temps partiel n'est pas un droit sauf dans le cas définis par la loi. L'employeur n'est pas obligé de justifier un refus.

Visiblement vous avez été en mauvais termes avec votre hiérarchie, qui n'a pas eu envie de vous faire une fleur... au vu de vos performances insuffisantes.

Sauf s'il s'agit d'un autre emploi salarié comme le suppose Morobar (et donc que vous commettez une faute en ne respectant pas le repos hebdomadaire), vos activités du week-end ne concernent pas votre employeur. Si c'est une activité bénévole ou indépendante, vous pouvez travailler autant que vous voulez pendant votre temps libre, mais votre employeur n'est ni obligé d'adapter votre emploi du temps, ni de tolérer une baisse de performance parce que vous vous fatiguez excessivement.

Par Nina13100

Bonjour,

Il ne s'agit pas d'un second emploi, je ne génère pas de revenus, mais de création de contenus sur Instagram, relisez-bien mon post. En quoi est-ce un second emploi ? Ça l'est autant qu'être maman dans ce cas.

Et une autre de mes collègue qui a un 4/5 a monté sa boîte pendant ce temps-là, que je sache, elle n'a pas été blâmée alors qu'elle génère des revenus.

Pourquoi une telle agressivité dans vos propos ?

Par Nina13100

Merci pour votre retour, mais l'employeur a-t-il le droit d'accepter pour certaines personnes et pas d'autres ?

Par ailleurs, la performance insuffisante était un argument oral de mon N+2, il n'y a rien dans mes évaluations qui ne mentionne une performance insuffisante, au contraire.

Par morobar

Et une autre de mes collègue qui a un 4/5 a monté sa boîte pendant ce temps-là,
Un salarié en temps partiel peut travailler durant le lap de temps en question.

Ceci dit et pour revenir sur votre complément d'information, un employeur peut avoir des considérations intuitu personae.

Vous aurez du mal à faire prospérer une action devant le CPH en l'absence de preuves et surtout de témoignages que vous ne pourrez pas obtenir.

Par Nina13100

Donc un employeur est libre de dire oui à certaines personnes en fonction de son attrait pour tel ou tel salarié ? En d'autres termes, de juger à la tête ?

Par morobar

oui

Et c'est même préférable si on veut avantager certains éléments et laisser moisir sur pied ceux qui portent des chaussures de plomb.

Par Nina13100

Vos propos sont très agressifs.

Par Isadore

Un salarié est libre d'occuper son temps libre comme il veut, y compris en travaillant jour et nuit comme entrepreneur. Seul le temps de travail salarié est soumis à restrictions.

Tant qu'il ne se base pas sur un motif discriminatoire illégal (couleur de peau, religion, sexe...), un employeur est libre de négocier le contenu des contrats de ses salariés. S'il estime que vos performances sont trop basses et qu'un passage à temps partiel risque de les dégrader encore, c'est son droit.

Il n'a pas à justifier sa décision, et s'il le fait la décision n'est attaquable que si elle est discriminatoire au sens légal du terme.

Votre collègue a peut-être bénéficié d'un congé partiel création d'entreprise.

Par Nina13100

Merci pour vos retours.

Donc ce que je comprends, c'est que mon N+2 a voulu me mettre des bâtons dans les roues, et que je ne peux rien faire contre ce genre de pratiques minables.

Par Nina13100

Ma collègue n'a pas bénéficié d'un congé création d'entreprise. Elle a simplement un contrat 4/5.

Par morobar

Mais non.

Je ne vous vise pas, mais je cherche à vous faire comprendre que nous ne vivons pas dans une société égalitaire, où toutes les têtes sont alignées au cordeau...

Dans n'importe quelle entreprise il y a des malins, des fainéants, des bourrus, des fayots, des timides, des expansifs...

Puis des événements extérieurs qui peuvent brouiller la perception de l'environnement.

Et pour revenir à votre cas personnel, vous pouvez avoir entièrement raison, mais de là à le faire admettre en justice il y a un pas que vous aurez du mal à accomplir.

Par Nina13100

Oui, je comprends. Mais c'est frustrant d'avoir le sentiment de vivre une "injustice". Même si on ne peut rien faire.